

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 14 août 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 14 août 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

150-08-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Période des questions
5. Correspondance
6. Chèques et comptes
7. Adoption du second projet de règlement 2018-239 modifiant le règlement de zonage
8. Mandat poursuites pénales – Infraction au règlement de zonage 2007-115 – lot 3 582 274
9. Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue de l'Église
10. Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue du Verger
11. Demande de prix – Inspection des chaussées
12. Demande de prix – Inspection télévisée sur son réseau d'égout sanitaire
13. Demande de prix pour l'achat de sel
14. Offre de service – Étude préliminaire Réservoir d'aqueduc secteur Ouest
15. Vente de biens excédentaires – Porte de garage
16. Autorisation – Dépôt d'une demande de modification de l'autorisation pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable
17. Demande de dérogation mineure – Martin Lamonde
18. Demande de dérogation mineure – Alex Turcotte
19. Changement de nom de rue — rue des Pionniers et rue Beauséjour
20. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)
21. Varia
22. Clôture de l'assemblée

151-08-18 Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 juillet et du 10 juillet 2018 soit adopté tel que rédigé.

Correspondance

- Demande de salle – Voyage humanitaire
- Demande d'autorisation – La Fondation canadienne du rein
- Demande de salle – Lien Partage

152-08-18 Chèques et comptes

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 281 510,36 \$ et les achats au montant de 276 509,70 \$ soient approuvés.

153-08-18 Adoption du second projet de règlement 2018-239 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que le second projet de règlement # 2018-239 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté.

154-08-18 Mandat poursuites pénales – Infraction au règlement de zonage 2007-115 – lot 3 582 274

CONSIDÉRANT que M. Marcel Vallée est propriétaire du lot 3 582 274, matricule 6042-97-0975 situé au 249, rang du Bas-Saint-Jacques dans la zone A-2;

CONSIDÉRANT que M. Marcel Vallée a reçu plusieurs avis à l'effet qu'il disposait sur sa propriété d'une enseigne d'opinion non conforme aux normes d'affichage prévues au Règlement de zonage #2007-115 de la Municipalité de Saint-Elzéar;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement daté du 29 juin 2018 confirme que M. Marcel Vallée ne s'est pas conformé aux exigences de la Municipalité de Saint-Elzéar à ce jour;

CONSIDÉRANT que M. Marcel Vallée présente toujours une situation d'infraction au Règlement de zonage #2007-115 de la Municipalité de Saint-Elzéar;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu unanimement,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Elzéar mandate rétroactivement au 1^{er} juillet 2018 le cabinet d'avocats Sylvain, Parent, Gobeil, Simard, partie intégrante de Beauvais Truchon s.e.n.c.r.l. à tenter des poursuites pénales contre M. Marcel Vallée devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner toutes infractions au Règlement sur le zonage en vigueur.

155-08-18 *Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue de l'Église*

CONSIDÉRANT que Giroux & Lessard ltée ont transmis un décompte, soit le décompte progressif #1 des travaux représentant l'avancement au 25 juillet 2018 des travaux;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan recommande le paiement du décompte #1 au montant de 273 114,70 \$;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif #1 pour la réfection de la rue de l'Église au montant de 273 114,70 \$, incluant les taxes.

156-08-18 *Autorisation de paiement – Décompte progressif réfection rue du Verger*

CONSIDÉRANT que Giroux & Lessard ltée ont transmis un décompte, soit le décompte progressif #1 des travaux représentant l'avancement au 25 juillet 2018 des travaux;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan recommande le paiement du décompte #1 au montant de 95 529,48 \$;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte progressif #1 pour la réfection de la rue du Verger au montant de 95 529,48 \$, incluant les taxes.

157-08-18 *Demande de prix – Inspection des chaussées*

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre à jour son plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité selon le nouveau guide préparé par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans le cadre du plan d'intervention, réaliser une auscultation mécanique de l'état des chaussées;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé à deux entreprises de fournir une offre;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

Groupe Trifide	2 138,63 \$
Englobe	3 450,00 \$

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

De mandater le Groupe Trifide pour l'auscultation mécanique de l'état des chaussées aux coûts estimés de 2 138,63 \$ avant taxes.

158-08-18 *Demande de prix – Inspection télévisée sur son réseau d'égout sanitaire*

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre à jour son plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité selon le nouveau guide préparé par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans le cadre du plan d'intervention, réaliser une inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé à trois entreprises de fournir une offre;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

Can-Explore	13 200,50 \$
Veolia	10 292,50 \$
LCS	S/O

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

De mandater Veolia pour réaliser une inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire aux coûts estimés de 10 292,50 \$ avant taxes.

159-08-18 Demande de prix pour l'achat de sel

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas de réserve de sable abrasif avec sel cette année;

CONSIDÉRANT que le sel est disponible au coût de 105,71 \$/Tm livrés chez Compass Minerals Canada et de 117,99 \$/Tm livré chez Sel Windsor;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit acquérir pour 275 tonnes métriques de sel;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

D'acquérir auprès de Compass Minerals Canada 275 tonnes métriques de sel à déglacer en vrac au coût de 29 070,25 \$ avant les taxes.

160-08-18 Offre de service – Étude préliminaire Réservoir d'aqueduc secteur Ouest

CONSIDÉRANT que la municipalité désire approfondir les divers scénarios possibles concernant l'optimisation de la distribution de l'eau potable dans le secteur Ouest de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'étude préliminaire pour l'aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable dédié au secteur Ouest de la municipalité déposé par WSP;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

De mandater WSP afin de fournir une étude préliminaire pour l'aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable dédié au secteur Ouest de la municipalité aux coûts de 10 800 \$.

M. Stéphane Lehoux quitte l'assemblée pour que le Conseil discute du point suivant.

161-08-18 Vente de biens excédentaires – Porte de garage

CONSIDÉRANT que la municipalité à afficher dans l'info-muni un avis pour la vente de biens excédentaires, soit les anciennes portes de garage de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule offre pour ses biens;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de M. Stéphane Lehoux pour l'achat des 3 anciennes portes de garages de la caserne incendie au prix de 150 \$.

M. Lehoux réintègre l'assemblée

162-08-18 Autorisation – Dépôt d'une demande de modification de l'autorisation pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable

CONSIDÉRANT la résolution 60-03-17 mandatant WSP à déposer une demande de CA pour le raccordement d'un puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, le MDDELCC a demandé à la municipalité de modifier l'autorisation émise le 22 septembre 2005 (N/Réf. : 7311-12-0123 700-16) pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

De mandater WSP pour déposer une demande de modification à l'autorisation émise le 22 septembre 2005 (N/Réf. : 7311-12-0123 700-16) pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de la municipalité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

D'émettre un chèque de 330 \$ en vertu des frais exigibles par le MDDELCC pour le traitement de la modification de CA

163-08-18 Demande de dérogation mineure – Martin Lamonde

CONSIDÉRANT que M. Martin Lamonde est propriétaire du lot 3 582 359;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser l'implantation d'une résidence multifamiliale à 13,60 mètres de la limite de propriété en cour avant alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul avant maximal dans cette zone (M-5) de 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est ainsi implanté pour permettre l'aménagement de cases de stationnements;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure répond aux critères établis à l'article 3.2 du règlement 2007-120 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de Saint-Elzéar*;

CONSIDÉRANT que l'objet de la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que toutes les possibilités de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements de zonage ou de lotissement ont été examinées;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Martin Lamonde afin d'autoriser l'implantation d'une résidence multifamiliale à 13,60 mètres de la limite de propriété en cour avant alors que la réglementation en vigueur exige une marge de recul avant maximal dans cette zone (M-5) de 10 mètres;

164-08-18 *Demande de dérogation mineure – Alex Turcotte*

CONSIDÉRANT que M. Alex Turcotte est propriétaire du lot 4 983 246 au 425 et 427 rue des Pioniers;

CONSIDÉRANT que la demande vise à reconnaître conforme le lotissement de deux lots destiné à implanter une résidence unifamiliale jumelée;

CONSIDÉRANT que la demande vise à lotir le lot 6 262 457 avec un frontage de dix virgule soixante-trois mètres (10,63 m) pour l'implantation projetée d'une résidence unifamiliale jumelée alors que la réglementation en vigueur exige que le frontage, en vertu du règlement de lotissement, soit entre douze virgule cinq mètres (12,5 m) et quatorze mètres (14 m);

CONSIDÉRANT que la demande vise à lotir le lot 6 262 458 avec un frontage de quatorze virgule trente-sept mètres (14,37 m) pour l'implantation projetée d'une résidence unifamiliale jumelée alors que la réglementation en vigueur exige que le frontage, en vertu du règlement de lotissement, soit entre douze virgule cinq mètres (12,5 m) et quatorze mètres (14 m);

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure répond aux critères établis à l'article 3.2 du règlement 2007-120 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de Saint-Elzéar*;

CONSIDÉRANT que l'objet de la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que toutes les possibilités de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements de zonage ou de lotissement ont été examinées;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Alex Turcotte afin d'autoriser le lotissement d'un lot avec un frontage de dix virgule soixante-trois mètres (10,63 m) ainsi que d'un lot avec un frontage de quatorze virgule trente-sept mètres (14,37 m) pour l'implantation projetée d'une résidence unifamiliale jumelée alors que la réglementation en vigueur exige que le frontage, en vertu du règlement de lotissement, soit entre douze virgule cinq mètres (12,5 m) et quatorze mètres (14 m);

165-08-18 *Changement de nom de rue – rue des Pionniers et rue Beauséjour*

CONSIDÉRANT que dans l'intérêt général de ses citoyens notamment en regard de la sécurité publique, la municipalité de Saint-Elzéar désire modifier le nom d'une partie de la rue des Pionniers et de la rue Beauséjour;

CONSIDÉRANT que ce changement est justifié pour améliorer l'efficacité des services d'urgences, de livraison et de repérage géographique puis éliminer un doublon ainsi que la discontinuité d'une rue existante;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le Conseil approuve les changements de nom de rue proposé tel que présenté à la carte annexé à ce procès-verbal. Que les changements soient effectifs à partir du 1^{er} juillet 2019.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la Commission de toponymie du Québec.

166-08-18 *Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet Résidence du Verger;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

La municipalité de Saint-Elzéar demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 176 249 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

M. le maire Carl Marcoux et Mathieu Genest sont autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

167-08-18 *Échelle de salaire – Contremaître municipal*

CONSIDÉRANT la proposition d'échelle salariale pour le poste de contremaître municipal proposé par le comité formé à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'accepter l'échelle salariale proposée par le comité formé à cet effet pour le poste de contremaître municipal.

168-08-18 *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Alain Gilbert

De clore l'assemblée à 21h30.

Carl Marcoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général